RCS : MACON
Code greffe : 7106

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1977 B 00030
Numéro SIREN : 310 485 396
Nom ou dénomination : MACONMOB

Ce dépôt a été enregistré le 15/10/2021 sous le numéro de dépôt A2021/002922

Dépôt au Greffe le :
15
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

MACONMOB

MOBILIER DE France

R.N. 6 – CENTRE COMMERCIAL DES BOUCHARDES
71680 CRECHES-SUR-SAONE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE DE 38 112,25 EUROS
310.485.396 R.C.S. MACON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2021

Le 30 Juin 2021, au siège social,

la **Société QUATRO DIS**, Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros ,représentée par son Président Mr Olivier VIANNAY et ayant son siège social 150 rue Jean Chazy 69 400 Villefranche sur Saône et immatriculée au RCS de Villefranche Tarare sous le numéro 833 104 730, ,

agissant en qualité **d'Associée unique** de la société MACONMOB société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros, immatriculée au RCS de Macon sous le numéro 310 485 396

Après avoir exposé que :

La société QUATRO DIS a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

L'Associée unique constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la Société :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 arrêtés par le Président,

L'Associée unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

L'Associée unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- (...)
- nomination des commissaires aux comptes.

(...)

Quatrième décision – Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant.

L'Associée unique, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire Mr Vincent ANDRE dont les bureaux sont situés 64 rue de Marseille 69007 LYON, à compter de ce jour et pour une période de six exercices. Les fonctions du commissaire aux comptes titulaire expireront après la délibération de l'Associée unique ou de l'organe compétent qui statuera sur les comptes du sixième

exercice c'est-à-dire l'exercice qui sera clos en 2026. Le commissaire aux comptes ainsi nommé a déclaré qu'il accepte ce mandat et qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour l'exercer.

L'Associée unique, décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant Mr Olivier GAUDIN dont les bureaux sont situés 24 rue du Moulin CS 90507 69702 Givors Cedex, à compter de ce jour et pour une période de six exercices. Les fonctions du commissaire aux comptes suppléant expireront après la délibération de l'Associée unique ou de l'organe compétent qui statuera sur les comptes du sixième exercice c'est-à-dire l'exercice qui sera clos en 2026.Le commissaire aux comptes ainsi nommé a déclaré qu'il accepte ce mandat et qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour l'exercer.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique

Cinquième décision- Pouvoirs

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait du procès-verbal, qui a été signé par l'Associée unique.

QUATRO DIS
Représentée par son Président Monsieur Olivier VIANNAY

